

CONSEIL DE LA VIE ÉTUDIANTE ET DE LA FORMATION

PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE DU 1ER DECEMBRE 2025

Présents :

Thibault BOULVAIN, Florence DANTON, Lisa DEBAUD, Paul FORT, Laurent GAYER, Mathis GROSSNICKEL, Stéphane GUIBAUD, Romain GUINEBRETIERE, Jérôme MICHEL, Pierre-Louis PERIN, Louise WAGENER.

Absents ou excusés :

Edouard BOULLE, Guillaume FARDE, Loïs FAY-KOCAOGLU, Elise GALY JAMMOU PREFONTAINE (procuration à Paul FORT), Alexis GOIN, Chi-Mao LIN-ZUCKER (procuration à Jean-Louis PERIN).

Assistaient à la séance :

Timothée BARNET	Association La Grenade
Pierre CATALAN	Directeur de la vie étudiante
Margaux CHARTIER	Association La Grenade
Anne-Solenne DE ROUX	Directrice de la formation initiale
Myriam DUBOIS-MONKACHI	Directrice de la scolarité et de la réussite étudiante
Ismahane GASMI	Chargée de mission
Sylvie HERLICQ	Déléguée ressources et vie enseignantes
Kate VIVIAN	Directrice de l'engagement

*

* *

I - Validation des conventions annuelles 2025-2026 des associations permanentes (vote).....	2
II – Reconnaissance des associations étudiantes (vote)	5
III – Adoption des financements des projets étudiants soumis à l'avis de la commission de la vie étudiante du 24 novembre 2025 (vote).....	6
IV – Adoption des procès-verbaux provisoires des séances du 6 octobre et du 3 novembre 2025....	7
V – Présentation du bilan de la campagne d'admission 2025.....	7
VI – Échange sur des questions diverses	13

CONSEIL DE LA VIE ÉTUDIANTE ET DE LA FORMATION

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 1er DECEMBRE 2025

La séance est ouverte à 8 h 35 par Louise WAGENER.

I - VALIDATION DES CONVENTIONS ANNUELLES 2025-2026 DES ASSOCIATIONS PERMANENTES (VOTE)

Pierre CATALAN

Merci beaucoup Madame la Présidente. Pour la deuxième fois, mais c'est à chaque fois conjoncturel, je prends la place de Baptiste Vivien pour la présentation de ce point d'ordre du jour. Vous avez, soumis au vote, un grand nombre de conventions. Je m'arrêterai juste sur l'une d'entre elles qui est notable. C'est la deuxième fois qu'elle passe devant la convention. Il s'agit du Comité d'Organisation des Collégiades (COC) qui se dérouleront au Havre en mai prochain pour un montant similaire à celui de l'année dernière et aussi avec un point de convention supplémentaire pour veiller à l'inclusivité de certaines compétitions. Pour le reste, vous avez les conventions habituelles qui passent avec les campus de Paris et de Reims. Je m'attarderai davantage sur les dotations exceptionnelles que nous vous proposons d'approuver. Elles sont issues de l'audition faite en CVEF en juin 2025 sur le thème de la santé mentale au sein de la communauté étudiante. Nous avons provisionné en fin d'année, sur un budget en léger excédent, une enveloppe dédiée à la santé mentale, à la convivialité et à la qualité des liens sociaux sur les campus. Nous avons proposé aux associations permanentes de réfléchir à des investissements qui appuieraient une politique vertueuse sur la santé sur les campus. Nous avons, à cet effet, 5 projets portés par le BDE du Havre, le BDE de Dijon, le BDE de Menton, le Bureau des Sports de Menton et le Bureau des élèves de Poitiers sur des investissements sur des massages, de la sophrologie, des salles de repos, de convivialité, de jeux de société. Un autre volet de dotations exceptionnelles porte sur des renouvellements d'équipements dont je peux témoigner de l'extrême vétusté sur les campus de Poitiers et de Dijon. A cela s'ajoute une proposition de dotation exceptionnelle pour une association permanente du campus de Paris, la Grenade, qui gère l'épicerie sociale et solidaire étudiante. Elle porte un projet d'expérimentation de Sécurité alimentaire sociale étudiante sur le principe : à chacun selon ses moyens, à chacun selon ses besoins, avec une carte de 40 euros mensuels crédités à ses sociétaires, moyennant une cotisation de 25 euros susceptible de descendre à 15 euros en fonction des besoins des étudiants mais aussi de monter sans plafond pour ceux prêts à contribuer davantage qu'ils ne reçoivent en péréquation. Ce projet avait été proposé au CROUS de Paris pour subvention, mais, comme il s'agit d'une expérimentation touchant un petit nombre d'étudiants, le CROUS a exprimé son intérêt mais n'a pas souhaité la financer, au vu du faible nombre de personnes concernées. Nous vous proposons donc, comme nous en avons les moyens sur fonds propres, d'encourager cette expérimentation sur le semestre prochain, afin d'estimer le réalisme et les éventuelles faiblesses d'un tel dispositif. Nous accueillons donc Margaux et Timothée de la Grenade qui répondront à vos questions sur ce projet spécifique.

Louise WAGENER

Bonjour à vous deux. On est très contents de votre présence ce matin. On a proposé que soyez présents ce matin pour que vous puissiez nous détailler votre projet et répondre aux éventuelles questions qu'il peut soulever.

Timothée BARNET

Bonjour. Je ne sais pas si tout le monde est au fait de ce qu'est la Sécurité sociale de l'alimentation qui repose sur une politique « carte verte ». On connaît bien la carte Vitale pour tout ce qui est relatif à la santé. Il s'agit donc d'un collectif de citoyens et de citoyennes qui se sont dit qu'il serait intéressant de faire la même chose, mais pour l'alimentation, dans la mesure où cela touche également à des sujets de santé et qu'il n'existe pas, pour le moment, de droit à l'alimentation. Le projet initial serait d'avoir, à l'échelle nationale, une sorte de carte Vitale qui serait créditée de 150 euros par mois pour faire des courses dans des lieux de vente conventionnés. Ce système repose sur trois piliers, à savoir la démocratie dans le fonctionnement de cette sécurité sociale dans le choix du conventionnement, l'universalité de la couverture avec 150 euros pour toutes et pour tous plus 75 euros pour les foyers, ce qui permet de renouer avec ce que fut la Sécurité sociale, du moins à son origine, de 1946 à 1967, et

un dernier pilier sur les modalités de financement. L'idée est de financer ce projet avec des cotisations salariales, patronales ou fondées sur la valeur ajoutée des entreprises, avec un système qui fonctionne sur le principe : chacun contribue selon ses moyens et chacun reçoit selon ses besoins. L'idée serait, à notre humble échelle à Sciences Po, de mener un projet pilote qui reprend ce dispositif avec une carte qui serait créditée d'une quarantaine d'euros. Il n'est évidemment pas question de prélever de cotisations sur un quelconque salaire. Il s'agirait donc de cotisations personnelles, sur un système de volontariat, avec des personnes qui cotisent selon leurs moyens et reçoivent, au final, la même somme de 40 euros à dépenser à la Grenade qui propose des produits bios et, le plus souvent, locaux, avec l'idée de permettre une meilleure alimentation pour tous et toutes.

Louise WAGENER

Avez-vous des remarques ou des questions ?

Mathis GROSSNICKEL

Bonjour à tous. Je trouve ce projet vraiment super intéressant. Il n'existe pas, à ce jour, à ma connaissance, dans d'autres universités, même s'il existe des expérimentations de ce type dans les villes. Comme il s'agit d'une expérimentation, je voulais connaître les suites possibles à ce projet qui se passe, pour l'instant, sur un semestre. Comment ce projet pourra-t-il être développé et généralisé à l'avenir ?

Margaux CHARTIER

Le problème est que nous avons beaucoup de pertes, d'où cet appel à subvention. Comme nous ne sommes pas en mesure de le financer nous-mêmes, nous aurions des partenariats extérieurs, un appel à mécénat. Cette phase test du second semestre nous permettrait de présenter un projet plus solide devant le CROUS. Cela commencerait avec une petite échelle de participants, mais notre but est de l'ouvrir au maximum de personnes pour qu'il soit, à terme, possible pour l'ensemble des étudiants de Sciences Po.

Pierre-Louis PERIN

Bonjour et merci pour cette idée innovante, tellement innovante que j'ai envie de vous demander si elle est issue de travaux de recherche et si ce que vous avez brièvement présenté avait déjà été modélisé ou présenté dans des articles de recherche.

Timothée BARNET

Je ne crois pas qu'il existe de groupes de recherche spécifiques sur ce sujet. Il existe, en revanche, un certain nombre d'expérimentations dans les villes afin de tester ce projet. Il existe des recherches sur des points comme : pourquoi le choix d'une somme de 150 euros ? Ils essaient de se baser sur des retours d'associations qui proposent des chèques alimentaires et donc des personnes qui en bénéficient et aussi des travaux de nutritionnistes qui estiment qu'en-dessous de 120 euros, il n'est pas possible d'avoir une alimentation équilibrée. Il s'agit davantage de recherches pour savoir comment fonctionnerait le projet s'il devait se dérouler à l'échelle nationale. Au niveau local, il est plus difficile de nous baser sur de la littérature, c'est donc beaucoup plus expérimental.

Pierre-Louis PERIN

J'ai également une demande de clarification sur la procédure qui a été suivie. Il s'agit en effet d'une demande de subvention exceptionnelle qui n'a pas été vue en CVE. Pardon, mais ce n'est pas très clair pour moi de savoir ce que la CVE voit ou pas.

Pierre CATALAN

Il ne s'agit pas d'une subvention. On verse évidemment de l'argent à une association, mais dans les circuits de financement décrits dans l'article 29 du règlement de la Vie étudiante, nous avons trois types de financement des associations : le fonds d'intervention associatif qui concerne des sommes modestes, entre 0 et 500 euros, qui sont versées à tous types d'objets associatifs ; les subventions de la Vie étudiante étudiées en CVE et qui portent sur des sommes supérieures à 500 euros et sans plafond, comme les 8.000 euros qu'on a pu voter pour le spectacle Le Lion et le Renard ou les 750 euros votés pour les étudiants du campus de Dijon pour leur voyage à Prague et Brno ; les associations permanentes avec qui il y a une convention annuelle d'objectifs et de moyens et qui reçoivent une dotation annuelle pour des projets planifiés. Mais ces associations peuvent avoir des projets non planifiés qui revêtent un caractère d'utilité sociale pour la communauté étudiante ou pour Sciences Po.

A ce titre, nous faisons voter en CVEF et sans passer par la CVE des dotations exceptionnelles dans la mesure où ces associations correspondent à des objectifs que nous nous donnons en tant qu'institution pour la qualité, le bien-être, la santé, la réputation de l'université et de ses étudiants.

Florence DANTON

Merci pour cette présentation et bravo pour une initiative que nous ne pouvons que louer. Je voudrais rebondir sur ce qui vient d'être dit et revenir sur la procédure elle-même. On a, en l'occurrence, une procédure qui correspond à une dotation exceptionnelle qui semble sortir du cadre de la CVE, dont acte. Cela dit, en CVE, on discute des montants et, même si cette initiative est louable, comment est-il prévu de discuter des montants dans le cadre du CVEF ? Est-ce possible ? Encore une fois, c'est bien la procédure qui est questionnée.

Pierre CATALAN

Il me semble que votre mandat sert justement à discuter de ces éléments. Lorsque nous avons des dotations étudiantes qui ne passent pas par la CVE et qui sont présentées en CVEF sans discussion préalable, c'est évidemment le CVEF qui les examine et les discute. Il n'y a absolument aucun empêchement, ce n'est pas tout ou rien. Si vous souhaitez discuter des montants de telle ou telle dotation exceptionnelle, vous pouvez évidemment le faire.

Paul FORT

Existe-t-il bien un dispositif d'évaluation prévu, que ce soit à l'échelle de Sciences Po dans les temps à venir, puisqu'il s'agit d'une dotation exceptionnelle ? Par ailleurs, l'intérêt de cette expérimentation serait peut-être davantage d'aider la sécurité alimentaire des étudiants et non de porter sur la population entière. Si on est sur une dotation de 150 euros, la somme serait de 10 milliards à l'échelle nationale.

Timothée BARNET

En ce qui concerne l'expérimentation à Sciences Po, nous aurons tout un travail, consécutif à cette expérimentation, pour évaluer comment elle a fonctionné, par exemple le type de produits proposés, le panier moyen et pour voir également comment il serait possible de pérenniser cette action et avec quel financement. Il existe en effet une part d'incertitude sur les cotisations qui devront être payées par les bénéficiaires. On aura donc une vision à plus long terme après cette phase pilote du projet.

Paul FORT

A ce stade, existe-t-il un protocole expérimental pour évaluer ce que vous faites ?

Timothée BARNET

Avec l'association nationale de sécurité pour l'alimentation ?

Paul FORT

Si on reste sur le sujet à l'ordre du jour, à savoir la subvention exceptionnelle, avez-vous établi un protocole expérimental qui permettrait de déterminer l'efficacité de cette expérimentation, ce qui n'enlève rien à la louabilité de cette initiative ?

Timothée BARNET

Pour l'instant, il n'a pas été défini ou déterminé, ce qui n'empêche pas qu'on le prépare à l'occasion, notamment, de la pause hivernale, avant le lancement à la rentrée du semestre prochain.

Paul FORT

Je crois que nous serions tous intéressés pour avoir un bilan, à l'issue de cette expérimentation.

Romain GUINEBRETIERE

Je trouve qu'il s'agit d'une très bonne idée. Pour rebondir sur ce que Paul vient de dire, Sciences Po pourrait servir de base à une expérimentation à l'échelle nationale, pourquoi pas. On fait parfois des choses qui sont bien, même si nous ne sommes pas toujours d'accord. Par ailleurs, j'ai une question pour Mr Catalan concernant les bilans des associations permanentes. L'année dernière, pour ce qui concernait les associations permanentes, nous recevions dans le document un lien avec le bilan moral et financier. On ne le reçoit plus. Serait-il possible de le remettre dans le bilan, car il était très

intéressant ? C'est une question technique, il n'y a rien de politique. Par ailleurs, l'argent vient-il de la CVEC ou d'ailleurs ?

Kate VIVIAN

Merci Romain, je vais répondre sur ce point. Il y a eu un échange en CA de la FNSP sur la volonté d'avoir un bilan chiffré et précis de l'utilisation de la CVEC perçue par Sciences Po. Nous nous y sommes engagés. Nous le présenterons sans doute en mars au CA, puis en CVEF et au Conseil de l'Institut.

Pierre CATALAN

Et concernant le bilan des associations permanentes, il s'agit, je pense, d'un oubli. Nous le mettrons évidemment en ligne, puisque nous ne pouvons pas voter de dotations pour l'année n sans avoir établi préalablement un bilan à n-1.

Louise WAGENER

Avez-vous une idée de combien de personnes pourraient participer à ce dispositif ? Avez-vous des objectifs précis ?

Margaux CHARTIER

Nous avons établi un plan, mais moins important que celui que nous avons demandé au CROUS. Nous avons préféré qu'il soit progressif. On a trois phases. La première phase concernera 30 personnes, la deuxième 40 et la troisième, 60. Avec une subvention de 2.000 euros, cela ferait, au total, 130 cartes.

Louise WAGENER

Avez-vous d'autres remarques ou questions ? Nous vous remercions pour votre venue, c'était très intéressant. De notre côté, on peut passer au vote. Souhaitez-vous d'abord que nous discutions du montant ou restons-nous sur les 2.000 euros ? On reste là-dessus ? Cela vous convient-il si on vote tout d'un coup ? Ismahane, y a-t-il des procurations ?

Ismahane GASMI

J'ai deux procurations. Mme Lin-Zucker pour Mr Perin et Mme Galy-Jammou-Préfontaine pour Mr Fort.

Louise WAGENER

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Les conventions sont validées à l'unanimité.

II – RECONNAISSANCE DES ASSOCIATIONS ETUDIANTES (VOTE)

Louise WAGENER

Pierre, je vous repasse la parole.

Pierre CATALAN

Merci. Vous avez 2 premières demandes de reconnaissance. La première concerne le Collectif d'Analyse et de Réflexion sur l'Education qui est né l'année dernière d'une initiative étudiante et qui a organisé 3 ou 4 conférences l'an passé. Territoires sciencepistes qui est une initiative étudiante du campus de Poitiers et qui s'étend à Paris. Elle est axée sur les problématiques liées à la ruralité. Également, des reconductions de reconnaissance : Bénévoles sur le campus de Reims pour faire rayonner les associations caritatives par tous les moyens. Alive Poets Society dont l'objet est assez fidèle à son intitulé, sur le campus de Reims. The Societea plutôt axée sur la convivialité. Transatlantique sur le campus de Reims dédiée à développer le track Europe-Amérique du Nord, qui est une demande de renouvellement. Une belle initiative du campus de Menton qui réalise notamment des interventions dans les lycées et collèges de grande qualité, sans oublier un voyage de recherche annuel. Feminist Union à Menton que chacun, je pense, connaît ici. La Track sur le campus de Paris et Legal Change, toutes deux sur le campus de Paris. Tous Fous d'Échecs, une association distincte de Sciences Plato, vraiment axée sur le haut niveau de performance aux échecs sur le campus de Paris.

Enfin, l'association latino-américaine solidaire (Alas), Period et The Feminist Society sur le campus de Reims.

Louise WAGENER

Merci. Avez-vous des remarques ? Non. On passe alors au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Les associations sont reconnues à l'unanimité.

III – ADOPTION DES FINANCEMENTS DES PROJETS ETUDIANTS SOUMIS A L'AVIS DE LA COMMISSION DE LA VIE ETUDIANTE DU 24 NOVEMBRE 2025 (VOTE)

Louise WAGENER

Nous avons en premier lieu l'association Eurocosmos de Nancy qui organise des simulations des institutions européennes et la Commission a émis un avis favorable pour un financement exceptionnel à hauteur de 6.000 euros. Il est destiné à soutenir le coût d'un séjour pour 200 étudiants nancéens. On a ensuite l'association Les Parisiennes à Paris qui organise un tournoi sportif tous les ans qui réunit plusieurs universités à travers l'Europe. La Commission a émis un avis favorable pour un financement de 3.500 euros. L'association Gatsby à Paris pour le projet d'adaptation musicale et théâtralisée du roman de Fitzgerald. La Commission a émis un avis favorable pour un financement de 2.800 euros, notamment pour l'aider dans ses coûts de location d'espaces de répétition et de construction de décors et pour permettre une billetterie à tarifs étudiants plus accessibles. L'association Bêtes de scène, toujours à Paris, pour l'adaptation dansée et théâtralisée du roman La Vagabonde de Colette. La Commission a émis un avis favorable pour un financement de 1.390 euros. L'association Rhinocéros à Paris pour l'organisation de son festival Festiféros. La Commission a émis un avis favorable pour un financement de 3.373 euros. L'association Les Jeunes Européens, toujours à Paris, pour un projet de voyage dans les institutions européennes. La Commission a émis un avis favorable pour un financement de 2.400 euros. Un avis favorable pour le voyage mais défavorable pour un projet de week-end de masterclass. L'association Centre Etudiant pour la Recherche Stratégique dont le but est d'organiser un forum en février sur le campus de Menton autour de la diplomatie sur le thème « démasquer le terrorisme, des origines aux conséquences ». La Commission a émis un avis favorable pour un financement de 1.900 euros. Il permettra notamment de financer les frais d'invitation de 4 participants. Sciences Po Monde Arabe, sur le campus de Paris, qui a un projet de voyage de recherche à Oman. La Commission a émis un avis favorable pour un financement pour une participation globale à hauteur de 600 euros. Cela fait un total de 21.963 euros de subventions proposés par la CVE, pour 8 projets associatifs que je sou mets à votre vote. Souhaitez-vous en discuter ? Avez-vous des remarques sur ces projets ?

Jérôme MICHEL

J'ai une question sur l'association pour laquelle il y a à la fois un avis favorable et défavorable. Si on la vote, la partie défavorable est-elle éliminée ?

Pierre CATALAN

Ce que vous votez, c'est la recommandation de la CVE, y compris dans son analyse qui a conduit à un avis défavorable mais demandant à l'association de présenter un nouveau dossier pour le week-end de masterclass.

Louise WAGENER

Quand la CVE étudie les dossiers, elle veille à ce que les projets touchent un maximum de personnes. En l'occurrence, le projet masterclass était vraiment destiné uniquement aux membres de l'association et n'était pas ouvert au reste de la communauté étudiante, ce qui explique ce refus sur cette partie du projet. S'il n'y a pas d'autres remarques, nous pouvons passer au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Les financements sont adoptés à l'unanimité.

IV – ADOPTION DES PROCES-VERBAUX PROVISOIRES DES SEANCES DU 6 OCTOBRE ET DU 3 NOVEMBRE 2025

Louise WAGENER

Sur ces PV, avez-vous des remarques ou, de manière générale, des questions sur la manière dont on vote les PV ou ils sont retranscrits ? Non. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Les PV sont adoptés à l'unanimité.

V – PRESENTATION DU BILAN DE LA CAMPAGNE D'ADMISSION 2025

Erell RENOUARD

Bonjour, je suis Errell Renouard, la nouvelle directrice des admissions. Je suis très heureuse de vous présenter aujourd'hui le bilan des admissions 2025. Effectivement, j'ai pris mes fonctions en octobre, donc je n'ai pas pris part à cette campagne, si ce n'est en tant qu'évaluatrice. Je souhaite d'ailleurs en profiter pour rappeler que ce bilan est le fruit d'une mobilisation très importante de l'ensemble de l'institution, de la direction des admissions bien sûr, mais aussi de nombreuses directions, du Collège universitaire, des écoles ainsi que des enseignants de Sciences Po, membres de la faculté permanente ou chargés d'enseignement. Je tiens ici à remercier l'ensemble des personnes qui ont participé à cette campagne. Je suis partie du principe que vous aviez toutes et tous pris connaissance du document qui vous avait été transmis et je vous en propose ici une synthèse. Notre premier constat est la très forte attractivité de Sciences Po qui se confirme en 2025. On compte ainsi plus de 28.000 candidatures au global, ce qui représente une hausse de 5.1% par rapport à 2024. On remarque toutefois quelques disparités par cycle. Ainsi, au Collège universitaire, on note une très légère baisse des candidatures, principalement due à une diminution des candidatures aux doubles diplômes nationaux. L'augmentation du nombre des candidatures sur les autres voies ne permet pas de compenser cette baisse. Au niveau des masters, nous enregistrons, sur la PIM, une très forte hausse, de 26.2% par rapport à 2024, une hausse due en grande partie à l'augmentation des candidatures Mastercard. L'augmentation est moindre pour la PFM, + 5.7%, mais réelle. Concernant les masters en un an, la baisse constatée est liée à la fermeture d'un programme de l'EMI, Corporate strategy. Enfin, l'attractivité des programmes doctoraux continue de se renforcer avec une hausse globale des candidatures de 19.6%. En 2025, nous avons recensé 1.975 admis au Collège universitaire et, comme vous le savez, une fois admis, ces étudiants peuvent refuser l'offre, notamment quand ils sont également admis sur un double diplôme, ce qui explique le nombre plus faible parmi les primo-arrivants. On constate que le yield est très bon pour la voie générale comme pour la voie CEP qui sont gérées par Parcoursup, et bénéficient de ce fait de listes d'attente. A contrario, le yield pour les doubles diplômes, gérés par nos partenaires, est beaucoup plus bas, en raison de la très forte concurrence des offres faites à ces candidats. Au niveau des masters, nous avons admis cette année 2.491 candidats qui sont devenus 2.480 étudiants primo-arrivants. Ils étaient 74 admis pour les masters en un an et sont devenus 43 étudiants primo-arrivants. Pour les doctorants, c'est un peu particulier car les décisions d'admissions définitives se font au fil de l'eau, sur la base de la confirmation du financement. Donc à ce jour, sur les 615 candidats, 60 ont été admis et ce chiffre est susceptible d'évoluer à la marge. Je vous propose maintenant de faire un point plus spécifique sur le Bachelor au Collège universitaire. Vous retrouvez, dans la slide, l'ensemble des évolutions qui ont été mises en place cette année pour la voie générale et la voie CEP. Je sais que vous les avez suivies avec beaucoup d'attention et je ne vais pas m'y attarder. Vous retrouvez ici le détail des candidatures par voie d'admission. Il est important de rappeler que le recrutement des étudiants de Sciences Po est fondé sur l'excellence académique, ainsi que le démontre le taux de sélection, 13% toutes procédures confondues, ainsi que le nombre de mentions très bien. 92.7% des admis Parcoursup ont obtenu cette mention très bien en 2025 et 41% ont obtenu les félicitations du jury. Une des spécificités de Sciences Po est de savoir allier une très forte exigence académique avec une politique très ambitieuse en matière d'égalité des chances. Cette année encore, cette ambition se concrétise dans les chiffres des admissions. On compte ainsi 26% de boursiers dans l'enseignement secondaire parmi les admis de la voie CEP contre seulement 22% l'année dernière. On compte également davantage d'étudiants en situation de handicap, d'artistes et de sportifs de haut niveau. Par ailleurs, la diversité territoriale s'illustre dans deux chiffres. Près de 70% des lycées généraux français sont représentés parmi les candidats en 2025 et toutes les académies de métropole ou d'outre-mer ont au moins un candidat admis, hormis Mayotte et Saint-Martin. Cette diversité du recrutement au Collège universitaire se confirme également à l'international. On constate

ainsi, parmi les candidats et les admis, une grande diversité des lieux de scolarisation, malgré la primauté des candidatures européennes. Concernant les admis, les pays les plus représentés, hors Europe, sont les Etats-Unis, l'Inde, la Turquie, la Chine et Singapour. Je vais à présent vous présenter les principaux chiffres concernant les masters. A cet égard, l'offre de deuxième cycle de Sciences Po est, là aussi, à la fois sélective et attractive. Il convient toutefois d'adopter une certaine prudence concernant les comparaisons des taux de sélection. Si, au premier abord, le taux de sélection de la PIM peut apparaître moins élevé que celui de la PFM, il faut tenir compte du fait que l'ensemble des prérequis académiques sont imposés à l'ensemble des candidats de la PIM, ce qui diminue, de fait, le nombre de dossiers déposés. Le taux de sélection de la PIM est donc tout aussi exigeant que celui de la PFM. Il nous semblait enfin utile de faire un focus sur la procédure internationale pour les masters, car elle participe à la très grande diversité de ces étudiants. On note, là encore, un très grand nombre de pays représentés. Les Etats-Unis apparaissent comme le premier pays dans lequel étudient les candidats avant d'intégrer Sciences Po. On retrouve, par ailleurs, de nombreux pays africains, ce qui s'explique par la très forte attractivité des bourses Mastercard. Je vous remercie pour votre attention.

Louise WAGENER

Merci pour cette présentation. Y a-t-il des remarques ou des questions ?

Mathis GROSSNICKEL

Merci madame pour cette présentation. C'est un sujet qui nous intéresse beaucoup, donc je pense que nous allons être amenés à nous revoir. J'ai une question et une remarque. Sur le dossier que vous nous avez transmis, nous n'avons pas réellement le taux de boursiers du CROUS. On a le nombre brut, mais pas celui du CROUS. Je me demande pourquoi ce taux n'est pas mis en avant. On communique exclusivement sur le taux de boursiers au sein des CEP, ce qui est plus avantageux car il est trois fois plus élevé que sur la voie générale. Je me doute que Sciences Po essaye de mettre plutôt ce chiffre en avant, parce que cela fait plus joli dans sa communication, mais le taux de boursiers réel est bien plus bas. Comment expliquez-vous ce taux de boursiers aussi bas, je crois trois ou quatre fois inférieur à la moyenne française ? Merci de m'éclairer sur ce point. Ma remarque porte sur la diversité géographique des admis de cette année. Cette diversité est moindre que les années précédentes, avec notamment une concentration importante sur les académies de Versailles et de Paris, près du quart de nos admis. Ce taux varie grandement selon les années. Je m'inquiète vraiment de cette perte de diversité géographique, notamment dans les zones rurales, ou de lycées pas forcément favorisés. Je crois que le rôle de Sciences Po est vraiment de se diversifier sur ce critère précis de la diversité géographique. On sait que nous sommes dans une période politique un peu compliquée, avec une pression très forte des élites politiques, économiques et Sciences Po a, je crois, un rôle très grand à jouer à cet égard. Un problème, aujourd'hui, est que nos élites proviennent trop de Paris et viennent assez peu des zones rurales et correspondent, de fait, assez peu à la réalité de la population française. C'est pour moi un point d'attention. Sciences Po doit veiller à recruter davantage dans ces zones et moins favoriser des lycées déjà très favorisés. Cela sous-entend une question : quelles sont les raisons de la hausse des candidats admis issus de ces académies ? Je vous remercie.

Lisa DEBAUD

Bonjour à toutes et à tous et merci pour ce bilan. Je souhaiterais revenir sur la voie CEP. D'après ce bilan, cette voie est la seule en baisse. Elle passe cette année sous la barre des 10% du total des admis, avec un chiffre « glorieux » de 8.9%. Elle perd 19 admis par rapport à 2024 et 30 admis si on compare aux 206 étudiants admis en 2023, soit une classe de lycée. Pourtant la voie internationale gagne 74 admis, la voie générale 27 et les DD, 25. On devrait, dès lors, toutes et tous s'alarmer. On sait, grâce au rapport Oberti, que la voie CEP est une clé cruciale dans l'ouverture sociale de Sciences Po. Ces chiffres sont, selon moi, le signe d'un manquement de Sciences Po à ses objectifs d'ouverture sociale. Si on considère que la politique d'admission de Sciences Po a échoué dans cet objectif d'ouverture sociale, avez-vous des projections pour l'année prochaine ? Une étude d'impact pourrait-elle préciser les effets de cette réforme à long terme ? Comparer uniquement aux chiffres de 2024 ne suffit pas intellectuellement. Il nous faut une vision de long terme. Avez-vous des objectifs chiffrés pour la voie d'admission, des objectifs géographiques ainsi que des solutions pour favoriser l'ouverture sociale cette année ? Merci.

Florence DANTON

Merci pour cette présentation. On peut noter dans le rapport que, page 10, sur le Collège universitaire, il est question du profil des candidats sportifs de haut niveau, artistes de haut niveau et étudiants en

situation de handicap. Or, on ne retrouve pas les mêmes éléments pour le master. Comment expliquez-vous cette absence pour les masters ? Merci beaucoup.

Paul FORT

Merci pour cette présentation très riche. Je me permets de poser une question au nom d'Elise qui n'a pas pu être présente sur le sujet des étudiants internationaux et la suppression, cette année, de la VAI sur le campus de Paris. Pourquoi justifier ce choix par le taux d'abandon des étudiants internationaux alors que, dans la plupart des cas aucun soutien n'a été apporté ? Cette question fait suite à un mail qui n'a pas reçu de réponse à ce stade.

Erell RENOUARD

Concernant les taux de boursiers, il est vrai qu'au niveau du bilan des admissions, nous avons juste les chiffres sur les boursiers dans l'enseignement secondaire, et ce pour toutes les voies d'admission. C'est ensuite au moment du passage à la scolarité étudiante que tout le travail est fait pour identifier les étudiants boursiers de l'enseignement supérieur. Concernant la diversité géographique et les modulations entre les différentes académies, il est vrai que, cette année, plus d'un tiers des admis sont issus des académies d'Île-de-France, ce qui est légèrement supérieur à l'année dernière, mais cela reste à un niveau comparable à celui des années précédentes. Il existe des fluctuations selon les années. Les autres régions académiques les plus représentées sont Auvergne-Rhône-Alpes, PACA, Occitanie et Grand-Est. Parmi les académies qui ont le plus d'admis, on trouve également celles de Lyon, Aix-Marseille et Nantes. Il y a quand même une représentativité de l'ensemble des territoires qui se retrouve dans le chiffre de 70% des lycées généraux en France qui ont au moins un candidat cette année. Mais on ne pilote pas par la représentativité territoriale. Sur les chiffres des sportifs de haut niveau, il ne figurait pas dans le précédent bilan. C'est vrai que c'est plus simple pour le Collège universitaire dans la mesure où ces données figurent directement dans Parcoursup alors que pour les masters, c'est sur du déclaratif. Je pourrai vous les communiquer ultérieurement.

Florence DANTON

Il y avait aussi les artistes de haut niveau et les étudiants en situation de handicap.

Erell RENOUARD

Tout à fait. Ce sont ces chiffres que nous vous communiquerons.

Florence DANTON

Pourrait-on les évoquer à la prochaine séance ?

Myriam DUBOIS-MONKACHI

Effectivement, le régime spécial d'études, comme il se nomme au ministère, Parcoursup propose aux candidats de se signaler comme artiste ou sportif de haut niveau. Ce n'est pas le cas au niveau des masters. Comme vous le savez, c'est Sciences Po qui octroie la reconnaissance aux artistes de haut niveau durant la scolarité. Un étudiant peut ainsi très bien se déclarer comme artiste, mais c'est ensuite une commission qui valide ce statut. Ce statut est donc moins transparent que celui de sportif de haut niveau, car c'est, dans ce cas, le ministère qui, dans une liste, définit quels sont les critères et, nommément, identifie les sportifs de haut niveau. Ils se déclarent en joignant la liste ministérielle. Il n'y a pas de vérification de Sciences Po, contrairement au cas des artistes de haut niveau. Au niveau des masters, il y a un appel à candidatures pour les artistes de haut niveau et une commission reconnaît ou non leur statut. Pour les sportifs de haut niveau, certains se déclarent au niveau du master, c'est la même démarche, contrairement aux artistes qui sont, eux, reconnus par une commission.

Florence DANTON

Et pour les Esh ?

Myriam DUBOIS-MONKACHI

Pour les Esh, c'est un peu plus compliqué. Kate pourra vous répondre.

Kate VIVIAN

J'en profite pour vous répondre sur le taux de boursiers du supérieur. Effectivement, nous avons fait le choix de séparer ces chiffres désormais entre ce qui est de l'ordre des admissions et de ce qui est ensuite reconnu au niveau des étudiants réellement inscrits à Sciences Po. Vous aurez ce taux définitif

dans le bilan sur l'aide sociale quand il vous sera présenté, d'ici la fin de l'année académique. Vous savez qu'il y a une tendance à la baisse des étudiants boursiers du supérieur au niveau national depuis 2021. Sciences Po n'est pas épargné par cette tendance. Nous constatons, en revanche, une hausse assez significative, de près de 10 points, des boursiers des échelons 4 à 7 par rapport à l'année dernière. On aura également un bilan sur les étudiants en situation de handicap qui vous sera présenté. On vous donnera le nombre de ces étudiants en master. J'ai, pour ma part, le nombre d'étudiants suivis par le pôle Handicap, ils sont plus de 900 à ce jour. On sortira de ce chiffre les primo-arrivants au niveau master qu'on communiquera au CVEF. On pourra alors en discuter.

Anne-Solenne DE ROUX

Je vais répondre à la fermeture de la VAI sur le campus de Paris. Cette question a été posée en CI. Pour ceux qui ne seraient pas complètement au fait de ce sujet, il a été décidé de fermer cette voie internationale sur le campus de Paris à partir de la rentrée prochaine. Cette VAI sera ouverte à l'ensemble des autres campus. Je rappelle que cette voie d'accès internationale n'a été ouverte qu'à partir de 2021. Cette décision repose sur plusieurs constats. Le premier est que nous avons, sur ce campus, des étudiants internationaux qui se désistent chaque année, ce qui n'est pas le cas sur les autres campus. C'est une constante depuis que cette voie a été ouverte et ces places vacantes ne peuvent pas être redistribuées. Puisqu'on parle aujourd'hui du bilan des admissions et du caractère très sélectif de Sciences Po, ne pas utiliser des places est très dommage pour Sciences Po et pour d'excellents candidats qui auraient aimé nous rejoindre. Pourquoi se désistent-ils ? Ils se désistent parce que même si, sur le papier, leur niveau de français est suffisant, il existe une différence entre un niveau de français qui permet de se débrouiller dans la vie courante et un niveau de français académique leur permettant de suivre des cours de haut niveau, avec un rythme très intense et une méthodologie parfois très éloignée de celle à laquelle ils sont habitués. Or, nous combinons à Paris un grand nombre d'étudiants, une équipe qui gère de nombreux programmes, notamment des doubles diplômes et beaucoup d'étudiants en échange, qui les accompagne aussi bien qu'elle le peut, dans les limites de son effectif. Je ne voudrais pas laisser entendre que cette équipe parisienne ne les accompagne pas ou pas suffisamment. Mais l'accompagnement de ces étudiants, qui mettent parfois du temps à réaliser et à mesurer leurs difficultés (excellents lycéens qui se retrouvent dans un programme entièrement dispensé en français, langue qu'ils maîtrisent parfois moins bien dans un contexte académique qu'ils ne le pensaient, avec une immense majorité de français rompus aux méthodes et attendus académiques, avec un rythme très soutenu), est spécifique. L'équipe ne peut toujours dégager le temps nécessaire à cet accompagnement approfondi individuel, identifié parfois tardivement.

Résultats, on constate que certains préfèrent se désister plutôt que de continuer à Sciences Po. Ce n'est pas une situation satisfaisante. A l'inverse, les campus sont habitués à gérer de plus petites cohortes d'étudiants, qui se connaissent bien plus rapidement (puisque'ils sont entre eux, et pas mélangés avec les masters), peuvent nouer des liens entre eux, ce qui permet de ne pas attendre la dernière minute avant de se dire que quelque chose ne fonctionne pas et qu'ils ont besoin d'être soutenus. Nous avons donc essayé de résoudre ces incohérences. Les étudiants internationaux sont toujours les bienvenus à Sciences Po, dans les campus où ils seront plus facilement accompagnés que sur le campus parisien. Il n'est pas question de revenir sur cette ouverture internationale qui a été réaffirmée à de nombreuses reprises. Concernant les CEP, je vous trouve un tout petit peu sévères. Vous raisonnez en termes de chiffres, peut-être un peu moins en termes de profil social. Un effort considérable a été effectué cette année. Et si je me souviens bien, vous aviez relevé, à juste titre, l'an passé, que le taux d'admis parmi les boursiers était en forte baisse. O cette voie CEP a justement vocation à favoriser cette ouverture sociale en y mettant vraiment les moyens nécessaires pour que cette diversité sociale soit effective. Je vous invite à regarder le pourcentage d'admis boursiers dans cette voie CEP cette année par rapport à l'an passé. On est vraiment en train d'inverser la courbe. C'est un élément extrêmement important. Pour la première fois cette année, nous avons accordé des points boursiers lors de l'admissibilité et de l'admission. Au sein d'une voie d'accès spécifique à Sciences Po. Je ne crois pas que cela existe ailleurs. Je trouve que nous sommes à la hauteur de nos engagements sur le sujet. Après, il faut faire un petit peu attention. Parmi ces étudiants admis par la voie CEP, il y a des étudiants d'un excellent niveau. Mais on ne peut pas renoncer au critère d'excellence académique dans notre recrutement. Une fois admis, les étudiants doivent, être capables de suivre le rythme imposé par Sciences Po. Donc, oui, le nombre de CEP cette année est un peu moins élevé que l'année passée, parce que nous ne pouvons pas réduire nos exigences académiques sans risquer de mettre en difficulté ces étudiants. C'est donc un équilibre à trouver entre une politique très volontariste et la réussite que l'on souhaite pour l'ensemble de nos étudiants. Quand on crée une direction de l'égalité des chances, on peut penser je

crois, qu'il s'agit d'une dimension très importante pour Sciences Po. Le dernier point sur la manière dont on poursuit nos efforts sur le sujet. Cela se fait au sein de la direction de Myriam Dubois-Monkachi, avec un suivi quotidien des étudiants qui sont dans ce dispositif CEP. Cette équipe est très mobilisée et présente dans les lycées. Nous avons affiné les consignes qui leur sont données, afin de les préparer au mieux et nous assurer qu'ils avaient une bonne connaissance des attendus de Sciences Po lors de l'admission.

Jérôme MICHEL

J'aurais deux questions. Avez-vous les prochaines statistiques des candidats de master qui étaient salariés avant leur candidature ? Vous évoquez, par ailleurs, un fort abandon des étudiants étrangers. Pourrait-on imaginer aussi que le coût de la formation et des études en France, de même que certaines péripéties administratives pour obtenir un visa aient pu jouer dans cette situation ? On sait aussi que le contexte politique n'arrange rien.

Romain GUINEBRETIERE

Merci beaucoup pour ce bilan très détaillé comme chaque année. Je voudrais tout d'abord remercier Mme Bensoussan pour tout le travail qu'elle a effectué à la direction des admissions, ses données toujours très précises ainsi que sa disponibilité pour répondre à nos questions. Une petite remarque technique par rapport au bilan lui-même. Les données chiffrées ne sont pas précisément les mêmes que celles du bilan de l'année dernière, ce qui n'est pas très pratique, parfois, pour la comparaison. Sur le fond, je voudrais réaffirmer l'opposition de la communauté étudiante à la réforme des admissions de l'année dernière. On voit dans les chiffres de la diversité géographique que cette réforme satisfait avant tout les lycées parisiens. Quels sont les effets concrets de cette réforme ? Un bilan d'impact précis en a-t-il été réalisé ? Pourrait-il être présenté à ce Conseil ? Marco Oberti pourrait-il s'en charger ? Je me joins aussi à la question de Paul sur l'interdiction de l'accès à la VAI sur le campus de Paris l'année prochaine. Je m'étonne tout d'abord que cette question n'ait pas été abordée à l'occasion d'un de nos Conseils. On l'a vraiment apprise en ouvrant le site web de Sciences Po. Je comprends bien qu'un vote ne soit pas possible, mais au moins, qu'on en parle. Cette réforme des admissions est importante et veut dire quelque chose politiquement pour notre école. Sur le fond, ensuite, je ne comprends pas cette décision, parce qu'il n'y a pas grand-chose qui puisse la justifier. Si la question est celle du niveau de français, il est tout à fait possible de fixer un très haut niveau nécessaire. Certains étudiants étrangers sont bilingues et maîtrisent nos méthodes. Serait-il possible de nous fournir des études d'impact à ce sujet ? Enfin quelles alternatives ont-elles été envisagées avant de prendre cette décision ? Merci beaucoup.

Pierre-Louis PERIN

Je partage les commentaires de Romain sur la qualité du bilan qui nous est présenté chaque année et je vous en remercie. Je voudrais noter que cette année, il y a tout de même beaucoup d'éléments satisfaisants dont on peut se réjouir en termes d'attractivité et de qualité des candidats et des admis. J'ai noté, aussi bien au Collège que dans les masters, une surperformance des candidates en termes de candidatures et d'admissions. Est-ce une donnée constante ou s'agit-il d'un nouveau phénomène ? Je me rappelle qu'il y a quelques années à HEC, on constatait une sous-performance des candidates à l'admission. S'agit-il d'un mouvement propre à l'école ou bien d'un phénomène générationnel ? Enfin, concernant les sportifs de haut niveau, je note qu'il y a, cette année, moins d'admis avec beaucoup de candidats. J'aurais aimé avoir des détails sur leur profil et les éventuelles raisons de leur rejet. Merci beaucoup.

Erell RENOARD

Merci pour ces questions. Sur le nombre de candidats salariés, on ne dispose pas, à ce stade, de cette information. Je vais regarder. Ce qu'on regarde avant tout, ce sont les parcours académiques. Concernant la question sur la baisse des admis internationaux, on en a au contraire admis davantage.

Jérôme MICHEL

J'ai peut-être mal compris, désolé. Constate-t-on néanmoins une certaine complication dans la gestion administrative de ces candidats, des problèmes d'attribution de visas ?

Erell RENOARD

Sur la gestion administrative, Kate pourra peut-être vous répondre. Sur les candidatures, du moins au niveau de la PIM, nous constatons une forte augmentation de ces candidatures.

Kate VIVIAN

Nous ne constatons pas de difficultés supplémentaires de cet ordre. Il y a toujours certains étudiants confrontés à des difficultés. Ils nous sollicitent et nous sommes à leur disposition pour les accompagner.

Erell RENOUARD

Concernant les données chiffrées par rapport à celles de l'année dernière, nous avons utilisé les mêmes manières de les présenter. Je ne vois donc pas où sont les complications, mais je suis à votre disposition pour en discuter et, éventuellement, améliorer les choses. Et sur la surperformance des candidates, au niveau du Collège universitaire, les femmes représentent 67% des candidatures et 60% des admis. Cela reste similaire. Au niveau de la PFM, les femmes représentent 60% des candidatures et 69% des admis. On constate effectivement une plus grande différence au niveau de la PIM. Les femmes représentent 63% des candidatures et 67% des admis. Je ne connais pas, à ce stade, les explications de ces différences.

Anne-Solenne DE ROUX

Sur la question de savoir pourquoi nous n'avons pas discuté de la fermeture de la VAI à Paris devant les instances, il se trouve que nous avons fait, en septembre, un point sur quelques éléments à la marge des procédures d'admission avec des évolutions qui supposent une modification du règlement des admissions et vous donc ont été soumises conformément aux statuts. Lors des réunions de septembre du CVEF et du CI. Il se trouve que dans les jours qui ont suivi, la question de l'ouverture de la VAI sur l'ensemble des campus s'est posée. C'est quelque chose que nous n'avions pas anticipé. Mais nous étions soumis, à ce moment, à la nécessité de prendre cette décision rapidement, puisqu'il y avait un certain nombre de sessions d'information prévues pour les candidats durant lesquelles des informations stabilisées pouvaient être partagées.

Nous avons donc une échéance qui nous a conduits à faire cet arbitrage de fermeture. Il n'y a donc pas de complot, juste un moment où nous sommes obligés, dans le cadre de notre gestion quotidienne de Sciences Po, de prendre certaines décisions qui ne relèvent pas, en réalité, du périmètre des instances. Et on en prend tous les jours. Nous avons pris, sur ce sujet spécifique, cette décision rapidement, car nous avons une échéance rapide. Si nous avions eu deux mois de plus, nous l'aurions peut-être évoqué à l'occasion de la présentation de ce bilan. Mais il n'y avait pas de stratégie consistant à vous cacher des choses. Sur le fond, dans la mesure où cette fermeture, correspondait à une demande du Collège universitaire, du campus, et après plusieurs années d'un constat similaire, nous n'avions pas le sentiment que ce point serait « problématique ». Si le calendrier n'avait pas été celui-là, nous aurions peut-être procédé différemment.

Louise WAGENER

Je me permets de rebondir. Quand cette décision a été prise, y a-t-il eu, à un moment, dans les discussions, l'idée d'instaurer un examen pour connaître réellement le niveau de français des lycéens qui candidatent à la procédure internationale à Paris ? Cela a-t-il représenté au moins une option ?

Anne-Solenne DE ROUX

Il n'est pas possible de créer un examen de français spécifique pour les étudiants internationaux souhaitant rejoindre le campus de Paris.

Myriam DUBOIS-MONKACHI

Juste un petit mot. Vous parliez des étudiants qui viennent des lycées AEFÉ. Ceux-là peuvent venir sans difficulté à Sciences Po, y compris à Paris. On a donc aussi des étudiants internationaux qui viennent par la voie Parcoursup.

Romain GUINEBRETIERE

Je relance sur ma question sur l'étude d'impact sur ces différentes réformes et aussi sur le fait que ce sujet ne pouvait pas être débattu dans le cadre de nos différentes instances. Serait-il possible, toutefois, de nous envoyer un mail disant « bonjour, nous avons décidé que ». De notre côté, cela aurait été peut-être moins mal pris et on aurait eu plus de facilité à comprendre cette décision qu'en le découvrant nous-mêmes.

Anne-Solenne DE ROUX

Je prends votre point sur la demande d'étude d'impact, on la transmettra au directeur de Sciences Po. Sinon, cette année, la procédure d'admission Parcoursup reste inchangée. Nous avons donc deux procédures d'admission identiques pendant deux années de suite, ce qui nous permettra de comparer les résultats de cette année avec ceux de l'an prochain.

Louise WAGENER

Très bien, nous avons fini sur ce point. Merci encore Erell Renouard pour la présentation et votre présence ce matin. Nous allons passer à notre point suivant, les questions diverses.

VI – ECHANGE SUR DES QUESTIONS DIVERSES

Louise WAGENER

Y a-t-il des questions diverses ?

Lisa DEBAUD

Il y a eu sur le campus de Poitiers un problème avec des chants à caractère raciste qui s'inscrit dans une situation de discrimination qui existe parfois dans les événements étudiants. On l'avait déjà évoqué avec Mr Catalan avec, sur le campus du Havre, une élève en situation de mobilité réduite concernée. Le BDE l'a su très tard dans son organisation de l'événement. Je pense qu'il y a un travail d'insertion à faire en général. Je sais qu'il existe un manuel à destination des organisateurs. On pourrait néanmoins pousser au maximum, notamment pour des formations en présentiel ou en anglais pour les membres d'organisation, notamment au Havre. Je pense qu'on peut faire mieux. Je souhaitais juste amener ce sujet pour qu'on puisse en discuter ensemble, car c'est quelque chose qui se répète. Les discriminations existent dans la société donc, automatiquement, peuvent advenir dans le cadre d'associations. Nous avons un travail à faire en tant qu'institution pour lutter contre ces discriminations.

Pierre CATALAN

Certains incidents se sont déroulés lors du WEIS (week-end sportif inter-campus), j'en ai un en tête, j'attends encore des éléments plus précis, mais cela ne semble pas être un chant, davantage une altercation injurieuse à caractère raciste vis-à-vis d'un étudiant du Havre, de la part d'un étudiant ou d'étudiants non identifiés à ce jour. Puis il y a eu des commentaires malheureux sur les réseaux sociaux a posteriori, venant d'étudiants cachés derrière des comptes sociaux anonymes et dont la masse de critiques drolatiques prenant la forme de memes, revêt un caractère qui me semble être de l'ordre du harcèlement, non ciblé sur une personne mais sur le comité d'organisation, d'étudiants pairs de 18 ou 19 ans qui ont passé du temps, parfois au détriment de leurs nuits, pour accueillir d'autres étudiants. C'est une attitude qui m'interroge, quand on est entre camarades. Je peux vous répondre en deux points. Lorsque surviennent des événements indésirables de ce type, le fait que notre réponse soit une interpellation forte à chacun des étudiants, pour qu'il y ait une prise de conscience de certains comportements dont on ne mesure pas forcément la portée quand on est en groupe, me semble important. C'est aussi aux associations sportives, car je ne m'étonne pas que ce type d'incidents n'arrivent pas au WEIMART par exemple, d'imiter ce qu'a fait l'AS de Paris avant les Jeux inter-Sciences Po de l'année dernière, à savoir réunir de manière obligatoire l'ensemble des étudiants qui s'inscrivent pour faire partie d'une délégation sportive dans un amphithéâtre et de prendre, de façon obligatoire, deux heures pour un rappel des règles de base sur les risques festifs qui ne sont pas uniquement des risques en soirées, le racisme, le sexisme et les VSS. Cela permettrait de construire une prise de conscience des comportements attendus ou indésirables. Sur l'événement que vous évoquez, nous attendons des éléments plus précis. Il n'y a pas eu de signalement porté à la référente de lutte contre les discriminations. On suivra bien sûr le sujet avec la plus grande attention. Nous avons d'ores et déjà pris contact avec les associations sportives pour nous entretenir, cette semaine, à la fois sur les questions de discrimination et, globalement, sur cet état d'esprit intolérable de clientèle mécontente anonyme sur des événements organisés par des camarades.

Lisa DEBAUD

Merci beaucoup pour votre réactivité sur le sujet. Effectivement, je n'ai pas tous les détails, je suis en contact avec l'AS pour comprendre précisément ce qui s'est passé. Il serait important de mettre en place des plénières de formation. Cela existe-t-il déjà dans les manuels des associations ? Les membres des associations disposent-ils des outils pour dispenser ces formations ?

Pierre CATALAN

Dans ces manuels, on insiste surtout sur le cadre légal à respecter. Quelques bonnes pratiques sont proposées aux étudiants, mais on n'a pas un catalogue de bonnes pratiques. L'AS de Paris a fait intervenir des formatrices d'Avenir Santé qui sont partenaires pour la formation des organisateurs associatifs, et qui peuvent très bien se déplacer au Havre. On peut aussi passer par d'autres types de prestataires experts. On a aussi des ressources internes avec la référente égalité femme/homme et VSS, la référente discriminations et la Vie étudiante de façon générale pour animer une discussion. L'essentiel est de prendre un peu du temps de cerveau d'étudiants, a priori intelligents, pour qu'ils ne tombent pas dans des travers de comportements indignes de leur niveau.

Lisa DEBAUD

Ma question était aussi de savoir comment on pourrait l'institutionnaliser pour que ce ne soit pas fait « en réaction à » mais plutôt en prévention. On est en contact avec le Havre pour organiser des formations en présentiel. Il faut qu'on fasse mieux, mais on a posé le sujet et on pourra y revenir à un autre moment.

Mathis GROSSNICKEL

Je vais revenir sur un point abordé lors d'un précédent CVEF. En relisant le PV du 6 octobre, je me suis souvenu que nous avons abordé la question de l'Aumônerie de Sciences Po. A cette occasion, j'avais demandé à la direction ce qu'il était possible de faire juridiquement pour que cette aumônerie n'ait pas le droit de porter le nom de Sciences Po. Je voulais savoir si vous aviez du nouveau, pu consulter la direction juridique à ce sujet. Elle n'a visiblement pas répondu. Serait-il possible d'en « rajouter une couche » pour qu'on ait une réponse, si possible au prochain CVEF ?

Kate VIVIAN

Oui.

Paul FORT

J'ai une question à la direction, suite à plusieurs remontées de camarades qui sont en prépa concours, donc je suis juge et partie. Serait-il possible de prévoir une communication pour les étudiants qui sont à la fois en prépa et en master, pour ceux qui ont des épreuves, je pense notamment au concours du ministère des Affaires étrangères, en même temps que les cours ? Un aménagement d'assiduité serait-il possible ? Par ailleurs, serait-il possible d'engager une réflexion de fond sur le nouveau calendrier afin d'adapter l'offre de formation aux exigences nouvelles et auxquelles se sont conformées plusieurs autres prépas ? Merci.

Anne-Solenne DE ROUX

Sur le premier point, Paul, avez-vous déjà contacté l'EAP en ce sens ? Il me semble que c'est à ce niveau que la question pourrait être réglée. Sur le deuxième point, nous avons une réunion interne avec l'EAP cette semaine autour du directeur sur cette question précisément de l'organisation de manière large. C'est le début d'une réflexion sur ce thème.

Paul FORT

J'ai naturellement contacté l'EAP, sans réponse à ce stade. J'ai également contacté la Prépa concours qui m'a redirigé vers l'EAP. Je peux vous envoyer le mail.

Anne-Solenne DE ROUX

Oui, je veux bien. Je m'en occupe.

Romain GUINEBRETIERE

Puisqu'on est sur des points soulevés lors des séances précédentes et qui n'ont pas obtenu de réponse, j'aimerais savoir si vous avez des nouvelles de l'article du Figaro et des conséquences à ce sujet ? Cela fait six mois que je vous en parle et je n'ai toujours pas de nouvelles, sur le fait que des notes du bac de français aient fuité dans le Figaro.

Kate VIVIAN

Je crois que le directeur a déjà répondu à cette question au CI. Je vous invite à vous référer au procès-verbal.

Jérôme MICHEL

J'ai une question relative au mail de cet étudiant de Reims, je ne comprends pas. Il s'agit d'un étudiant en situation de handicap qui se considère victime de certains manquements sur le campus. Cela va assez loin, puisqu'il a écrit à tous les comités, au directeur. Cela va même jusqu'à un article dans l'Humanité qui, certes, n'est pas trop lu à Sciences Po, mais cela commence à être médiatisé. Cela fait aussi écho aux dysfonctionnements que nous rencontrons au service handicap, non à cause de nos collègues qui sont en sous-effectifs, mais la situation est compliquée. Pourrait-on aborder le sujet des étudiants en situation de handicap ?

Kate VIVIAN

Merci pour cette question. Nous n'avons pas attendu l'article dans l'Humanité sur cette situation individuelle extrêmement difficile pour nous occuper correctement des 900 étudiants en situation de handicap, ni de cet étudiant en particulier. Je préfère qu'on parle du contexte général avant de se saisir d'une situation individuelle. Nous présenterons le schéma directeur sur le handicap au CI de janvier. C'est un travail qui a été engagé avec l'ensemble des parties prenantes il y a 18 mois, mis en pause pour des raisons de crise de gouvernance. Ce sera l'occasion de parler de manière plus large des moyens très significatifs mis légitimement au service de ce public. L'article de l'Humanité a permis, a minima, de recevoir plusieurs mails de la part d'étudiants nous disant qu'ils ne se retrouvaient absolument pas dans cet article. Ils tenaient à dénoncer cette vision totalement partielle donnée par ces quatre témoignages sur un public de 900 étudiants actuellement suivis.

Louise WAGENER

Merci, je crois qu'on a fini. Bonne journée et bonne fin d'année.

Louise Wagener lève la séance à 10 h 05.